



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, notamment ses articles 5 et 6 ;
Vu le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 13 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

ARRETE

Le jury du concours commun interne de secrétaire administratif de classe normale, organisé au titre de l'année 2021, est composé comme suit :

Présidente : Madame MARRET-DELBAC Stéphanie – Secrétaire Générale – 64 Pyrénées Atlantiques

Vice-président : Madame FULLIGNI Carine – DRH – SGAMI – 33 Bordeaux

Membres :

Monsieur ANTOINE Éric – APA – Collège Henri IV – 24 BERGERAC
Madame BATAILLE Marie-Laure – AA – Lycée du Pays de Soule – 64 CHERAUTE
Madame BORDILLON Rose-Marie – AA – DRAC – 33 BORDEAUX
Madame CARDONA Aline – AA – IEP – 33 PESSAC
Madame DESSANE Michele-Claire – APA – Rectorat – 33 BORDEAUX
Madame GABOREAU Martine – APA – Lycée Stendhal – 47 AIGUILLON
Monsieur GUINEE Jocelyn – APAHC – SGC33 – 33 BORDEAUX
Monsieur HILLION Damien – APA – Lycée M. Ravel – 64 ST JEAN DE LUZ
Madame LE-GALL Cécile – IG divisionnaire – SGC33 - 33 BORDEAUX
Madame LENOIR Servane – DDS – LT Brémontier – 33 BORDEAUX
Monsieur LOPEZ Thierry – IGE – Université Bordeaux Montaigne – 33 PESSAC
Monsieur MAGUIRE Yann – AAE – Collège Chambéry – 33 VILLENAVE D'ORNON
Monsieur MARININI Nicolas – APA – Rectorat – 33 BORDEAUX
Monsieur MOLAS Jean-Louis - AAHC - CDC – 33 BORDEAUX
Madame NOBLET Conchita – APA – LP F. Tristan – 33 CAMBLANES et MEYNAC
Monsieur PETIT Emmanuel – APA _ DSDEN – 64 PAU
Monsieur PROVOST Yann – AA – Collège – 33 LE PIAN SUR GARONNE
Madame RIBEIRO Annabelle – APA – LP Condorcet – 33 ARCACHON
Monsieur RICHEFORT Pierre - APA - ENM – 33 BORDEAUX
Monsieur SAUVAITRE-BUHERNE Olivier – IGE – Rectorat – 33 BORDEAUX
Monsieur TERRAL Eric – AA – Lycée Les Iris – 33 LORMONT

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 14 avril 2021

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEI.